

Bourse Fonds Étudiants- Entrepreneuriat collectif

Brève présentation

- Offrir une bourse de 3 600\$ à des jeunes entrepreneur.e.s collectifs en cours d'étude secondaire professionnelle, collégiale ou universitaire ou était étudiant à la session précédente le dépôt de candidature, afin de leur permettre de se consacrer à temps partiel à la réflexion, à l'idéation et au démarrage du projet d'entreprise qu'ils ou elles portent.
- La bourse est accompagnée d'un parcours d'accompagnement offert par le Pôle d'économie sociale de sa région. Ce parcours devra être complété pour recevoir l'entièreté de la bourse.
- Les Pôles d'économie sociale sont les partenaires régionaux du programme de bourses, étant donné leur rôle reconnu en accompagnement à l'émergence de projets d'entreprise collective, notamment pour la clientèle jeunesse (parcours SISMIC). Ce programme est rendu possible grâce au Fonds étudiant solidarité travail du Québec (FESTQ.) À titre de partenaire national, le Chantier de l'économie sociale est fiduciaire et coordonne son attribution.

Critères d'admissibilité des personnes étudiantes (obligatoire)

- Détenir la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente ou visa d'études
- Résider au Québec actuellement et pour toute la durée de l'utilisation de la bourse
- Avoir entre 18 et 35 ans au 31 août de l'année en cours
- Étudier actuellement au Québec au professionnel, au cégep ou à l'université dans un programme d'études reconnu par le ministère de l'Éducation du Québec ou avoir terminé ses études au cours du dernier semestre. Minimum de 20h de cours par mois à la session en cours ou la session précédente si finissant.
- La personne étudiante actuellement en programme de stage, en rédaction de mémoire ou de thèse est également admissible (aucune obligation de retour aux études à la prochaine session).
- Pouvoir consacrer un minimum de 180 heures sur 12 semaines à l'émergence et/ou la structuration du projet d'entreprise collective (OBNL ou COOP).

Critères d'admissibilité du projet

1. Les porteurs ou porteuses du projet ont, à terme, l'ambition d'une constitution d'entreprise collective, ce qui le diffère notamment d'un projet uniquement pédagogique.

L'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF est défini à partir de la réalité des entreprises d'économie sociale, c'est-à-dire des coopératives et des organismes à but non lucratif dont la finalité est de produire des biens et des services qui répondent à des besoins économiques et sociaux, individuels ou collectifs. Ces entreprises s'appuient sur un cadre réglementaire qui assure un processus de gestion démocratique.



2. Le projet doit être à l'étape de la réflexion, de l'idéation ou du prédémarrage. Le projet peut être constitué en entreprise (inscrit au registre), mais ne peut pas avoir réalisé de ventes.
3. **Pour un même projet**, il est possible qu'un.e deuxième étudiant.e puisse bénéficier d'une bourse si les critères supplémentaires suivants sont rencontrés :
 - Le projet doit être à l'étape de prédémarrage ;
 - Nombre minimal de cinq jeunes engagés dans l'équipe active du projet ;
 - Aspect structurant du projet pour le territoire.

Dans ce cas, un formulaire sera à remplir pour chacun des deux jeunes en indiquant le même nom de projet.

4. Exclusions

Un projet dont les activités peuvent être sujettes à controverse, en tout ou en partie, auxquelles il serait déraisonnable d'associer le Chantier de l'économie sociale ou et le Fonds étudiant, soit notamment :

- La production ou la vente d'armements ;
- La vente de biens et services à caractère sexuel, discriminatoire ou dégradant ;
- Une organisation opérant une activité illicite ;
- Les projets à caractère partisan, sexuel ou religieux.

Critères d'évaluation du projet

- Profil de la personne étudiante (à compléter dans le formulaire) ;
- Mise en pratique des compétences acquises et/ou acquisition de nouvelles compétences par les personnes étudiantes dans la mise en place du projet ;
- Pertinence de l'encadrement offert par l'organisme fiduciaire ;
- Faisabilité du projet et le potentiel de succès ;
- Adéquation avec une problématique actuelle ou un besoin du milieu ;
- Rayonnement du projet et retombées pour la communauté ;
- Répartition régionale recherchée.

Documents demandés à la personne étudiante en pièce jointe du formulaire

- CV de l'étudiant.e ;
- Lettre d'appui du Pôle de sa région appuyant sa candidature et confirmant l'accompagnement qui lui sera offert;
- Autres lettres d'appui du milieu si pertinent;
- Documents complémentaires présentant le projet (facultatif).

Processus de dépôt des candidatures et de sélection

1. L'étudiant.e qui souhaite déposer sa candidature doit contacter le Pôle le Pôle d'économie sociale de sa région ET ensuite remplir le formulaire suivant et joindre les documents requis. [Lien vers le formulaire de mise en candidature.](#)
2. Vérification de l'admissibilité de l'étudiant.e et du projet par le Chantier de l'économie sociale
3. Analyse par le comité de sélection composé de représentants d'organisations nationales de soutien au mouvement de l'économie sociale.
4. Confirmation
 - Le Chantier transmettra la décision du comité de sélection au Pôle d'économie sociale régional, qui avisera l'étudiant.e;
 - Signature d'une lettre d'entente entre l'étudiant.e et le Fonds étudiant qui inclut les modalités de versements de la bourse et l'accompagnement du Pôle d'économie sociale.

En partenariat avec :

